Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro Agroéquip, veuillez visiter :
bacproagroequipement.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - AGROÉQUIPEMENT

ÉPREUVE E1 : LANGUE FRANÇAISE, LANGAGES, ÉLÉMENTS D'UNE CULTURE HUMANISTE ET COMPRÉHENSION DU MONDE

Coefficient : 4 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE RURAL DE VAL-DE-RIVIÈRE, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Les documents nécessaires sont fournis dans le dossier documentaire. Répondez en rédigeant des phrases construites et en vous appuyant sur des informations précises des documents. Le barème total est de 20 points.

Dans le baccalauréat professionnel agricole, l'enseignement moral et civique ne constitue pas une épreuve terminale autonome et ne possède pas de coefficient propre. L'épreuve E1 relève de l'unité générale « Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde ». La durée de 2 heures correspond à la partie écrite d'histoire-géographie ; le coefficient indiqué est celui de l'unité E1.

PARTIE 1 : HISTOIRE, liberté d'expression et limites fixées par la loi (9 points)

Analyser, confronter et critiquer des textes historiques

À l'aide du DT 1, vous étudierez l'évolution de la reconnaissance de la liberté d'expression et les limites posées à son exercice. Vous devez distinguer ce que les textes affirment, le contexte dans lequel ils s'inscrivent et leur portée.

1.1 (2 points) Présentez le contexte historique de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le texte et indiquez l'objectif général de la Déclaration.

1.2 (2,5 points) Confrontez les deux textes du DT 1. Relevez ce qu'ils ont en commun concernant la liberté d'expression et expliquez une différence entre la déclaration d'un droit et son encadrement par la loi.

1.3 (2 points) Réalisez une critique interne de l'article 11 de 1789 : relevez une expression qui affirme la liberté et une expression qui en marque une limite. Expliquez ce que cette formulation révèle de la conception de la liberté défendue par le texte.

1.4 (2,5 points) Expliquez la portée de ces textes pour les citoyens. Montrez, en vous appuyant sur les documents, pourquoi la liberté d'expression est un droit fondamental qui s'exerce dans un cadre juridique.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, services et mobilités dans un territoire rural (7 points)

Interpréter des données territoriales et raisonner sur l'aménagement

Le DT 2 présente des données d'accès aux services recueillies dans trois communes du territoire de Val-de-Rivière. Il s'agit de données de l'étude territoriale reproduite dans le dossier, et non de

statistiques nationales. Appuyez-vous sur le tableau pour caractériser les différences entre les communes et proposer une réponse d'aménagement argumentée.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, comparez les trois communes pour l'accès aux services. Citez deux indicateurs chiffrés qui mettent en évidence des différences.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en repérant, pour chaque commune, l'enjeu principal d'accès aux services à partir des données du DT 2.

2.3 (3 points) Proposez une mesure d'aménagement qui pourrait améliorer l'accès aux services dans la commune la plus éloignée du pôle de services. Justifiez votre choix par deux éléments du DT 2 et indiquez une limite ou une condition de réussite de cette mesure.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect des droits (4 points)

Étudier une situation civique concrète

Un apprenti publie sur un réseau social une vidéo tournée dans un atelier de maintenance. On y voit un collègue blessé et l'on entend son nom. La légende accuse l'employeur d'avoir volontairement ignoré les règles de sécurité, sans apporter d'élément permettant de vérifier cette accusation. La publication est rapidement partagée. Le DT 3 rappelle des principes utiles pour analyser la situation.

3.1 (1,5 point) Identifiez deux droits ou principes civiques concernés par cette publication et expliquez brièvement leur pertinence dans la situation.

3.2 (1,5 point) Indiquez deux démarches responsables que l'apprenti peut entreprendre pour signaler un problème de sécurité sans porter atteinte aux droits d'autrui ni diffuser une accusation non vérifiée.

3.3 (1 point) Expliquez en une réponse argumentée pourquoi la liberté d'expression n'autorise pas à publier sans précaution l'identité d'une personne blessée ni des accusations non vérifiées.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, article 11.

Document 2 : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1. « L'imprimerie et la librairie sont libres. »

Source : loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1. La loi organise l'exercice de la liberté de la presse et prévoit des responsabilités et des sanctions dans les cas qu'elle définit.

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES DANS LE TERRITOIRE DE VAL-DE-RIVIÈRE

Les valeurs ci-dessous proviennent d'une étude territoriale locale présentée pour le sujet. Les distances correspondent à la distance routière jusqu'au pôle de services principal. Le nombre de trajets en transport collectif correspond aux allers-retours quotidiens disponibles les jours ouvrés. Le taux d'équipement numérique indique la part des foyers disposant d'un accès fixe à internet.

Indicateurs d'accès aux services par commune

Commune	Distance au pôle de services (km)	Trajets quotidiens en transport collectif (allers-retours)	Foyers avec accès fixe à internet (%)	Population de 65 ans et plus (%)
Rivière-Basse	4	6	91	24
Montfaucon	17	2	78	31
Les Prés-Hauts	29	0	69	35

Étude territoriale locale de Val-de-Rivière, données fournies pour le sujet.

DT 3 : REPÈRES CIVIQUES POUR UNE PUBLICATION EN LIGNE

La liberté d'expression permet à chacun de communiquer des opinions et des informations, dans les limites prévues par la loi. La diffusion d'informations peut engager la responsabilité de leur auteur, notamment lorsque des propos portent atteinte aux droits d'autrui ou présentent comme établis des faits qui ne sont pas vérifiés. Le respect de la vie privée et de la dignité des personnes concerne également les images et les informations permettant d'identifier une

personne. En cas de danger ou de manquement supposé à la sécurité, il est possible de transmettre les faits aux responsables compétents ou aux autorités concernées, en privilégiant des éléments vérifiables et des démarches adaptées.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage des enjeux territoriaux — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne en indiquant, pour chaque commune, l'enjeu principal d'accès aux services mis en évidence par les données du DT 2. Rendez ce document avec votre copie.

Repérage des enjeux par commune

Commune	Distance au pôle de services (km)	Enjeu principal d'accès aux services
Rivière-Basse	4	.....
Montfaucon	17	.....
Les Prés-Hauts	29	.....

À compléter à partir du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.